

Le Centre de gestion de Lot-et-Garonne, organise, au titre de l'année 2019, en partenariat avec les Centres de gestion de la région Nouvelle-Aquitaine, le concours d'accès au grade :

D'ANIMATEUR TERRITORIAL PRINCIPAL de 2^{ème} classe (catégorie B)

Le concours est ouvert pour 19 postes répartis de la manière suivante :

Externe : 11

Interne : 05

3^{ème} voie : 03

Concours externe sur titres avec épreuves : il est ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou d'un diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau III, délivré dans les domaines correspondant aux missions confiées aux membres du cadre d'emplois des animateurs territoriaux ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.

Concours interne sur épreuves : il est ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.

Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés au deuxième alinéa du 2° de l'article 36 de la loi du 26 janvier 1984.

Troisième concours sur épreuves : il est ouvert aux candidats justifiant, au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice, pendant une durée déterminée, d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.

Les périodes au cours desquelles l'exercice d'une ou plusieurs activités ou d'un ou plusieurs mandats aura été simultanément ne seront prises en compte qu'à un seul titre.

La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle exigée pour se présenter aux concours prévus.

Les inscriptions doivent se faire EXCLUSIVEMENT au :

Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de Lot-et-Garonne
53 rue de Cartou - CS 80050 - 47901 AGEN CEDEX 9
www.cdg47.fr - 05.53.48.00.70.

Période de pré-inscription en ligne ou de retrait des dossiers individuels d'inscription :
du mardi 12 mars 2019 au mercredi 17 avril 2019, soit :

- par pré-inscription en ligne sur le site Internet du C.D.G. 47 : www.cdg47.fr
- sur place au C.D.G. 47 (aux horaires d'ouverture du C.D.G. 47 : du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00)
- sur demande écrite* transmise par voie postale au C.D.G. 47 (jusqu'à minuit, cachet de La Poste faisant foi)

Clôture des inscriptions (date limite de dépôt des dossiers individuels d'inscription) :
le jeudi 25 avril 2019, soit :

- sur place au C.D.G. 47 (jusqu'à 17h00, heure de fermeture du C.D.G. 47)
- par voie postale au C.D.G. 47 (jusqu'à minuit, cachet de La Poste faisant foi)

Date et lieu de la 1^{ère} épreuve :
le jeudi 19 septembre 2019, à Agen ou ses environs

IMPORTANT :

* Les demandes de dossiers faites par courrier devront être accompagnées d'un courrier et d'une enveloppe de format A4 affranchie pour un envoi de 100 grammes et libellée aux nom et adresse du candidat.